

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS (1)

Prière *Sub tuum*

**F**AUT-IL dire dans cette prière *in necessitatibus* ou *in necessitatibus nostris* ?

Beaucoup de catéchismes et de livres de prières omettent le mot *nostris*, quoiqu'on le trouve toujours dans la traduction qui accompagne le texte latin : « dans nos besoins », ou « In our necessities ». Cette omission a-t-elle été intentionnelle, vu que le texte n'exigeait pas absolument cet adjectif ? N'est-ce pas plutôt due à l'incurie ? Je ne saurais dire. Il est vrai d'ailleurs que cette omission ne compromet nullement les indulgences dont l'Eglise a enrichie cette prière. On peut dès lors à volonté omettre ou réciter ce mot.

Mais comme le texte officiel de la Congrégation des Indulgences (*Raccolta* de 1878, 1886 et 1898), ainsi que les meilleurs livres traitant sur cette matière (Beringer, Hilgers, etc.), portent tous *in necessitatibus nostris*, on ferait mieux d'adopter ce texte afin de réciter cette prière telle qu'elle a été enrichie d'indulgences.

(1) Depuis plusieurs années, la rédaction de la *Semaine religieuse* reçoit des "doutes" qu'on désire voir résolus dans ses pages. Rarement on a pu satisfaire à ce légitime désir. Habituellement celui qui se chargeait de faire ces réponses préférait les adresser directement aux intéressés. Toutefois pour satisfaire à des demandes réitérées, nous inaugurons, sous ce titre, une série de courtes réponses aux questions les plus pratiques. Nous aurons soin dans notre choix, car il abonde, d'entremêler chaque fois des questions qui se rapportent aux indulgences à l'adresse spéciale de nos abonnés laïcs à des questions de liturgie qui intéressent plus spécialement le clergé. De la sorte nous espérons être plus utile et moins exposé à lasser les lecteurs.